

Conseil Communal **Séance du 22 mai 2012**

Etaient présents :

MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président ;

COLLARD, NOTET et GROGNA, Echevins ;

MARS, MOUTON, ARNOULD, GOURDANGE, PIGEON, PAUL, SONNET, REYTER,

LAMOLINE, CONRARD et LHOAS, Conseillers ;

GIERENS Bernard, Secrétaire Communal

La séance est ouverte.

Proposition d'ajout de points supplémentaires, à savoir les Assemblées générales des 4 intercommunales (AIVE, Idelux, Idelux Finances et Idelux Projets publics) au point 20 bis et retrait du point 19 car l'Assemblée générale a déjà eu lieu.

1. Approbation du compte communal – Exercice 2011.

Madame Brigitte AGNESSEN, receveuse régionale, présente les comptes ordinaire et extraordinaire de 2011. Le Conseil Communal approuve ces comptes.

	Ordinaire	Extraordinaire	Total Général
Droits constatés	8.904.397,06	0,00	8.904.397,06
- Non Valeurs	26.033,71	0,00	26.033,71
= Droits constatés net	8.878.363,35	0,00	8.878.363,35
- Engagements	6.705.635,73	0,00	6.705.635,73
= Résultat budgétaire de l'exercice	2.172.727,62	0,00	2.172.727,62
Droits constatés	8.904.397,06	0,00	8.904.397,06
- Non Valeurs	26.033,71	0,00	26.033,71
= Droits constatés net	8.878.363,35	0,00	8.878.363,35
- Imputations	6.500.932,34	0,00	6.500.932,34
= Résultat comptable de l'exercice	2.377.431,01	0,00	2.377.431,01
Engagements	6.705.635,73	0,00	6.705.635,73
- Imputations	6.500.932,34	0,00	6.500.932,34
= Engagements à reporter de l'exercice	204.703,39	0,00	204.703,39

	Ordinaire	Extraordinaire	Total Général
Droits constatés	0,00	5.368.926,14	5.368.926,14
- Non Valeurs	0,00	0,00	0,00
= Droits constatés net	0,00	5.368.926,14	5.368.926,14
- Engagements	0,00	7.822.907,11	7.822.907,11
= Résultat budgétaire de l'exercice	0,00	-2.453.980,97	-2.453.980,97
Droits constatés	0,00	5.368.926,14	5.368.926,14
- Non Valeurs	0,00	0,00	0,00
= Droits constatés net	0,00	5.368.926,14	5.368.926,14
- Imputations	0,00	4.445.975,20	4.445.975,20
= Résultat comptable de l'exercice	0,00	922.950,94	922.950,94
Engagements	0,00	7.822.907,11	7.822.907,11
- Imputations	0,00	4.445.975,20	4.445.975,20
= Engagements à reporter de l'exercice	0,00	3.376.931,91	3.376.931,91

2. Modification budgétaire ordinaire n° 1 – Exercice 2012 : approbation.

La modification budgétaire n° 1 (ordinaire) présente les résultats suivants :

Recettes : 9.004.447,49 €

Dépenses : 7.202.515,63 €

Excédent : 1.801.931,86 €

Boni exercice propre : 31.138,18 €

Le Conseil Communal approuve cette modification budgétaire n° 1 (ordinaire).

3. Modification budgétaire extraordinaire n° 1 – Exercice 2012 : approbation.

La modification budgétaire n° 1 (extraordinaire) présente les résultats suivants :

Recettes : 7.839.073,11 €

Dépenses : 7.794.651,91 €

Excédent : 44.421,20 €

Le Conseil communal approuve cette modification budgétaire n° 1 (extraordinaire).

4. Approbation du compte CPAS – Exercice 2011.

Le Conseil Communal marque son accord sur le compte 2011 du C.P.A.S. tel que présenté par la Releveuse régionale, Brigitte Agnessen, il a été approuvé par le C.A.S. le 26/04/2012.

	Ordinaire	Extraordinaire	Total Général
Droits constatés	820.907,49	0,00	820.907,49
- Non Valeurs	12,00	0,00	12,00
= Droits constatés net	820.895,49	0,00	820.895,49
- Engagements	736.253,98	0,00	736.253,98
= Résultat budgétaire de l'exercice	84.641,51	0,00	84.641,51
Droits constatés	820.907,49	0,00	820.907,49
- Non Valeurs	12,00	0,00	12,00
= Droits constatés net	820.895,49	0,00	820.895,49
- Imputations	709.089,32	0,00	709.089,32
= Résultat comptable de l'exercice	111.806,17	0,00	111.806,17
Engagements	736.253,98	0,00	736.253,98
- Imputations	709.089,32	0,00	709.089,32
= Engagements à reporter à l'exercice	27.164,66	0,00	27.164,66

	Ordinaire	Extraordinaire	Total Général
Droits constatés	0,00	177.319,88	177.319,88
- Non Valeurs	0,00	0,00	0,00
= Droits constatés net	0,00	177.319,88	177.319,88
- Engagements	0,00	177.319,88	177.319,88
= Résultat budgétaire de l'exercice	0,00	0,00	0,00
Droits constatés	0,00	177.319,88	177.319,88
- Non Valeurs	0,00	0,00	0,00
= Droits constatés net	0,00	177.319,88	177.319,88
- Imputations	0,00	177.319,88	177.319,88
= Résultat comptable de l'exercice	0,00	0,00	0,00
Engagements	0,00	177.319,88	177.319,88
- Imputations	0,00	177.319,88	177.319,88
= Engagements à reporter à l'exercice	0,00	0,00	0,00

5. Avis sur les comptes des Fabriques d'Eglises (Sibret : Exercice 2011 – Remichampagne/Remoiville : Exercices 2010 et 2011).

Le Conseil Communal émet un avis favorable sur le compte 2011 de la Fabrique d'Eglise de Sibret et sur les comptes 2010 et 2011 de la Fabrique d'Eglise de Remichampagne/Remoiville. Ceux-ci se présentent comme suit :

Paroisse	Année	Dépenses	Recettes	Boni	Intervention communale à l'ordinaire
SIBRET	2011	95.599,14 €	105.534,94 €	9.935,80 €	7.284,30 €
REMICHAMPAGNE/REMOIVILLE	2010	20.576,38 €	30.860,31 €	10.283,93 €	17.951,99 €
REMICHAMPAGNE/REMOIVILLE	2011	26.974,37 €	32.684,09 €	5.709,72 €	12.263,65 €

6. Avis sur les budgets des Fabriques d'Eglises de Rosières, Vaux-sur-Sûre et Remoiville/Remichampagne – Exercice 2012.

Fabrique d'Eglise	Exercice comptable	Intervention Communale à l'ordinaire	Intervention Communale à l'extraordinaire
ROSIERES	2012	16.710,37 €	
VAUX-SUR-SURE	2012	4.833,10 €	
REMOIVILLE/REMICHAMPAGNE	2012	15.364,40 €	6.500 €

Le Conseil Communal émet un avis favorable sur ces 3 budgets.

7. Avis sur le renouvellement du Conseil de Fabrique et du Bureau des Marguilliers de Sibret (suite à une démission).

Le Conseil communal émet un avis favorable concernant la modification du Conseil de Fabrique et du Bureau des Marguilliers de la Fabrique d'Eglise de Sibret, à savoir : remplacement de Monsieur Benoît MELOT par Monsieur Alphonse GROGNA.

8. Approbation du devis du Groupe Tecteo pour le déplacement – modification du réseau VOO, rue du Wez à Vaux-sur-Sûre.

Le Conseil communal approuve le devis du groupe Tecteo concernant la modification du réseau VOO à la rue du Wez à Vaux-sur-Sûre (mise en souterrain pour ne pas gêner l'installation future des panneaux photovoltaïques sur le toit de la crèche).

Ce devis s'élève à 1.459,92 €, soit 1.766,51 € TVAC.

9. Approbation du devis Orès – Interlux pour le démontage du câble BT gênant la pose future de panneaux photovoltaïques sis rue du Wez à Vaux-sur-Sûre.

Le Conseil communal approuve le devis d'Orès - Interlux concernant le démontage du câble BT et sa mise en souterrain.

Montant du devis : 6.373,66 €.

10. Non-valeur de remboursement de prêt de 1.256,21 euros pour le RAFC de Cobreville.

Il s'agit du dossier de l'avance octroyée au foot de Cobreville suite à une décision du Conseil communal du 05/03/99.

Etant donné que la Commune a constaté une somme trop élevée par rapport aux justificatifs utilisés et présentés par le Club de football de Cobreville, le Conseil communal approuve la mise en non-valeur de 1.256,21 euros (c'est-à-dire la différence entre 15.000 € - somme prévue - et 13.743,79 € - somme réellement payée et qui doit être remboursée par le foot de Cobreville).

11. Non-valeur de subsides pour les travaux de rénovation de l'Eglise de Rosières.

Etant donné que suite au décompte final la Commune a perçu 122.850,00 € de subside pour les travaux de rénovation extérieure de l'Eglise de Rosières mais que nous avons prévu 127.970,00 €, le Conseil communal approuve la mise en non-valeur de 5.120,00 €.

12. Achat de 2 radars préventifs : décision de délégation de maîtrise d'ouvrage à la Zone de Police.

Le Conseil communal approuve la délégation de marché public de maîtrise d'ouvrage à la Zone de Police pour l'achat de 2 radars préventifs pour notre Commune. La Zone de Police s'est chargée de l'arrêt du cahier spécial des charges, de l'analyse des offres et de l'attribution du marché pour un achat groupé de radars préventifs pour le compte de chaque commune de la zone (2 par commune). Chaque commune est responsable de son propre paiement.

Ce marché a été attribué à la firme Krycer dont le matériel correspondait aux clauses du cahier spécial des charges et répondait aux attentes de la Zone de Police et de chaque commune.

Il s'agit d'un radar préventif par alimentation solaire avec comme message complémentaire MERCI ou TROP VITE et qui s'élève à la somme de 2.650 € HTVA/pièce.

Celui-ci pourra être installé par le personnel communal dans les différents villages de la commune pour de moyennes durées par endroit retenu.

Quelques caractéristiques : analyse de vitesse – indication aux conducteurs – attaches antivol – facilement transportable – transfert de données par clés USB.

En fonction d'une période TEST, on pourra prévoir l'acquisition d'appareils supplémentaires.

13. Affectation des subsides pour l'exercice 2012.

Suite à l'approbation du budget 2012, le Conseil Communal approuve l'octroi des subsides inscrits au budget et à la modification budgétaire.

Ces subsides sont mieux détaillés dans la délibération présente dans la farde du Conseil Communal.

14. Parc Naturel de la Haute Sûre et de la Forêt d'Anlier : - Approbation de la modification du périmètre du parc : intégration de Neufchâteau - Approbation du plan de gestion 2013 - 2023.

Suite à la présentation effectuée lors du dernier Conseil communal, le Conseil communal approuve l'intégration de Neufchâteau dans le périmètre du Parc Naturel de la Haute Sûre et Forêt d'Anlier, ainsi que le plan de gestion 2013-2023.

Ce plan de gestion pourra être mise en œuvre dès approbation du Gouvernement Wallon.

15. Désignation d'Idelux – Projets publics pour le dossier de Valorisation du site des Etangs de la Strange et approbation de la convention.

Il y a quelques mois d'ici, Monsieur et Madame Emile Jeansene ont sollicité de la Commune de Vaux-sur-Sûre la possibilité pour celle-ci de devenir propriétaire du site des Etangs de la Strange.

Face à l'intérêt pour la commune de pouvoir éventuellement devenir propriétaire du site, l'intercommunale Idelux Projets Publics a été invitée à nous faire une note d'analyse générale et de cadrage quant à cette possibilité d'acquisition.

Voici les éléments principaux à retenir au niveau de cette note dans laquelle plusieurs pistes de valorisation sont proposées :

- Il y a différentes facettes quant aux activités du site :
 - o Pisciculture (domaine trop spécifique qui ne devrait pas constituer une priorité) ;
 - o Bâtiment (gîte et restauration) : l'expérience en la matière s'avère assez difficile mais il s'agit d'un plus très important pour l'attrait touristique du site ;
 - o les abords du site à savoir le Préravel, l'étang et les rives et les espaces barbecue : cela pourrait être la priorité pour la commune avec l'accès du grand public.
- Plusieurs scénarios pourraient être envisagés au niveau de la commune avec des avantages et inconvénients de tout ordre. Toutefois, il faudra tenir compte en priorité du meilleur rapport coût/attractivité touristique pour la commune.

Pour information, il faut savoir que la commune pourrait solliciter des subsides pour les acquisitions auprès du Commissariat Général au Tourisme (ceux-ci sont de 60 ou 80 %).

⇒ Devant cette opportunité, face au constat du manque d'attrait touristique de notre commune d'ailleurs précisé par la Fondation rurale de Wallonie lors des réunions de consultation de la population, et compte tenu de la spécificité et de la complexité d'un tel dossier, il convient pour la commune de désigner officiellement l'intercommunale Idelux-

Projets Publics pour une mission d'Assistance à la Maîtrise d'ouvrages complète telle que définie dans le projet de convention que le Conseil communal approuve également. De manière concrète, Idelux-Projets Publics se met entièrement au service de la commune, en se plaçant dans la peau du Maître d'ouvrage et donc en défendant les intérêts de celui-ci (optimalisation des subsides, recherches d'économies, ...).

Aussi compte tenu de notre association à l'intercommunale PNHSFA et vu son domaine d'action en matière naturelle et touristique, celle-ci sera également invitée à nous accompagner dans ce dossier et ce, dans le cadre de ses compétences et des intérêts qu'elle pourrait également avoir dans ce projet.

16. Soustraction au régime forestier pour la création d'un giratoire au Poteau de Morhet - Résultats de l'enquête publique : approbation.

Suite à l'enquête, aucune réaction ni réclamation. Il convient toutefois de préciser cette enquête et les résultats dans notre demande de soustraction au régime forestier telle qu'elle fut sollicitée lors du dernier Conseil communal.

17. Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire d'Interlux du 11 juin 2012 : approbation de l'ordre du jour.

Le Conseil communal marque son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire d'Interlux du vendredi 11 juin 2012 à Libramont.

18. Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire de Sofilux du 11 juin 2012 : approbation de l'ordre du jour.

Le Conseil communal marque son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de Sofilux du vendredi 11 juin 2012 à Libramont.

20. Modification du règlement d'octroi de primes pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

Dans le règlement tel que déjà revu lors d'un Conseil communal du 28/10/2010, on y précise que la demande doit être introduite dans les 6 mois de l'installation. Compte tenu des difficultés rencontrées par certains pour pouvoir respecter ces délais, il est sollicité auprès du Conseil communal de supprimer cette condition jusqu'à l'arrêt du nouveau règlement sous la prochaine législature où de nouvelles conditions seront arrêtées.

20 bis. Convocation aux Assemblées Générales des intercommunales Idelux-Projets publics, Idelux Finances ; AIVE et Idelux du 20/06/2012 : approbation des ordres du jour.

Le Conseil communal marque son accord sur les différents points des ordres du jour.

HUIS CLOS

La séance est levée.